

Morale, religion ou... rien : réponse le 8 mai

Joëlle Milquet demande que les parents choisissent si leurs enfants doivent être dispensés des cours philosophiques.

La Cour constitutionnelle a tranché le 12 mars : si l'école publique doit organiser les cours philosophiques et la morale non confessionnelle, on ne peut obliger les élèves à émettre un choix.

Que faire de cet avis ? La Communauté française va s'inspirer de la Flandre. A partir de septembre 2015, elle va permettre aux enfants du primaire et du secondaire d'obtenir une dispense.

Mais combien seront-ils à réclamer, cette dispense ?

Difficile à dire. Joëlle Milquet (CDH) a dès lors décidé de prendre les devants. La ministre de l'Education vient d'envoyer une circulaire dans les écoles officielles.

Cette circulaire, que *Le Soir* a pu lire, demande aux écoles d'interroger les parents. Ils vont devoir remplir un questionnaire pour signaler s'ils choisissent re-

ligion, morale ou rien. Les parents devront remettre ce document à l'école pour le 8 mai. Et les écoles devront avoir communiqué les résultats au ministère pour le 18 mai.

C'est une opération pour du beurre, juste pour se faire une idée – un même questionnaire, définitif et déterminant celui-là, devra être rempli par les parents en juin. C'est que l'enjeu est gros. Si les demandes de dispenses

sont rares, la Communauté ne proposera rien aux élèves concernés – ils iront à l'étude.

Si les demandes sont nombreuses, la Communauté sera coincée : elle est fauchée et on n'aura guère le temps d'inventer un nouveau cours. Mais on acceptera mal que la ministre accorde deux heures de « glande » à des bataillons d'élèves. ■

Religion, morale ou rien : c'est le moment de choisir

ÉCOLE Les parents doivent répondre avant le 8 mai

- ▶ La justice a tranché : on ne peut pas forcer les enfants à choisir entre religion et morale.
- ▶ A partir de septembre, des élèves pourront réclamer une dispense.
- ▶ Milquet prend les devants et tente de connaître leur nombre.

Le 12 mars, la Cour constitutionnelle a rendu son avis relatif aux « cours philosophiques » dispensés dans l'enseignement public (réseaux de la Communauté française, des communes, des provinces).

Les élèves y ont le choix entre la religion (catholique, israélite, orthodoxe, protestante, islamique) et le cours de morale non confessionnelle. En résumé, la Cour admet que l'école publique doit organiser ces cours mais considère qu'on ne peut pas forcer les élèves à opérer un choix.

Que faire de cet avis ?

On fera comme en Flandre.

A partir de septembre 2015, l'élève qui le souhaite pourra obtenir une dispense, et cela, sans devoir se justifier (contrairement, ici, au système flamand).

Cet élève-là aura un trou de 2 heures dans sa grille – à moins que la Communauté lui propose un « autre chose » à inventer.

En tout état de cause, ce trou de 2 heures ne durera qu'un an. A partir de septembre 2016 (en principe), on en aura fini avec les traditionnelles 2 heures de religion/morale. Ce ne sera plus qu'une heure. Et l'heure libérée sera consacrée à un cours de citoyenneté – qui reste à inventer.

En Flandre, ils sont 2.892 (chiffres 2013-2014) à avoir choisi le... non-choix. Cela représente 1 % de la population scolaire flamande. C'est donc dérisoire. Et rien de spécifique n'a été organisé pour ces élèves. Ils ont 2 heures de cours de moins que les autres, c'est tout. Pendant que leurs compagnons ont religion ou morale, ils vont généralement à l'étude.

Mais que va-t-il se passer chez nous ?

Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Education, a décidé de prendre les devants. Elle vient d'envoyer une circulaire dans les écoles primaires et secondaires.

Celles-ci vont inviter les parents à remplir une déclaration (voir ci-contre) pour signaler leur choix (religion/morale/rien). Les parents devront remettre ce questionnaire à l'école pour le 8 mai. Et les écoles devront encoder les résultats dans un fichier du ministère pour le 18 mai.

Ce questionnaire est indicatif. Milquet veut juste avoir une idée du nombre d'enfants qui choisiront le non-choix.

A la fin juin, un questionnaire sera renvoyé vers les parents, définitif cette fois. Le choix exprimé à ce moment sera déterminant. Pour être clair : à ce moment-là, si on coche l'option religion catholique, on ira en religion catholique en septembre.

Pour Milquet, il y a trois scénarios possibles.

1 Les élèves réclament massivement la dispense. Ce serait la catastrophe. La ministre de l'Education serait obligée de leur proposer « quelque chose » – ce qui supposerait d'investir dans du personnel et de donner du contenu à ce « quelque chose. »

Matériellement difficile quand on considère le (peu de) temps qu'il reste avant la rentrée de septembre. Financièrement difficile, aussi : le budget de la Communauté est serré comme un nœud mouillé et il faut encore y économiser de 120 à 150 millions.

Et puis, que faire dans les écoles primaires où le personnel est souvent aussi rare que le m² ? Or : où caser les enfants qui ont choisi l'autre chose ? La place est rare et le personnel est moins étoffé qu'au secondaire. Bref : très compliqué. Mais on n'accepterait pas que Milquet offre deux heures de « glande » à des bataillons d'élèves, fut-ce pour un an. Ce serait politiquement insupportable pour elle.

2 Les élèves réclament très peu de dispenses. C'est le scénario flamand. Et Milquet respire.

3 Le résultat est entre les deux. Milquet devra être très pédagogue pour expliquer qu'elle est dans l'impossibilité d'agir. Reprenons notre exemple flamand : 1 % des élèves ont choisi le... non-choix. Posons que, du côté francophone, on monte à 3 %. Prenons une école secondaire de taille moyenne (700 élèves). On a donc 21 élèves qui refusent la reli-

gion et la morale. Problème : sur ces 21 élèves, 2 sont en 1^{er} A, 3 sont en 1^{er} C, 1 est en 2^e B, 4 en 3^e F, etc. Or, tous ces élèves n'ont pas religion/morale en même temps.

Bref : ingérable ! ■

PIERRE BOUILLON

COURS DE MORALE

Baisse de 1,5 % en dix ans

Selon les données communiquées par la Communauté française, et couvrant l'ensemble des réseaux, 77 % de nos enfants du primaire et du secondaire suivaient en 2014 un cours de religion (rappelons que la religion catholique est obligatoire dans le libre catholique, qui scolarise un élève sur deux au secondaire). Le cours de religion catholique reste dominant (69 %) et se montre assez stable (on était à 69,7 % en 2005). Sur la même période, le cours de religion islamique a progressé de 1,9 % pour atteindre 6,9 % (soit 23.415 enfants). Le cours de morale, lui, accueille 22,5 % de la population scolaire. Il a reculé de 1,5 % par rapport à 2005.

P.B.N

RÉACTION**« Il faut un accompagnement pédagogique »**

Joëlle Lacroix est secrétaire générale de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (Fapeo).

Les parents vont devoir émettre un choix concernant le cours de religion, de morale, ou la dispense. Votre réaction ?

Nous attendons d'en savoir davantage. Est-ce juste un coup de sonde ? Ou le choix des parents sera-t-il définitif ? Ce n'est pas clair pour nous.

Vous préféreriez que ce ne soit pas définitif ?

En fait, nous souhaitons avoir la clarté avant que les parents se prononcent. S'ils demandent la dispense, que vont faire les élèves pendant ce temps-là ? Vont-ils être pris en charge, avec un encadrement pédagogique ? Je crois que la réponse à cette question va conditionner le choix de beaucoup de parents.

Vous souhaiteriez que les élèves dispensés aient un autre cours à la place et n'aillent pas à l'étude, par exemple ?

Oui. Nous plaçons pour qu'un encadrement pédagogique soit assuré, dans le cadre d'un cours dont on devrait trouver la forme et le nom, mais qu'on appelle en attendant un cours de citoyenneté.

Vous pensez que ce sera le cas ?

Je pense que la réponse ne sera pas univoque et dépendra des établissements car, dans l'officiel, il y a trois pouvoirs organisateurs. Mais dans un monde idéal, nous souhaiterions qu'un cours soit instauré.

B.DY